# Courrier des lecteurs 31

#### **Démolition** des halles CFF Ils ont osé!

A propos de l'article intitulé «Un reliquat ferroviaire pour le futur Pôle muséal» (24 heures du 10 mai 2016).

A la lecture de 24 heures de ce jour, une noire mélancolie m'envahit: ils l'ont fait, ils ont osé! Ils ont détruit le dépôt des locomotives. Le mensonge des politiciens a atteint son but. Le peuple vaudois a voté pour la création du Pôle muséal à la gare. Mais on l'a trompé. Le pouvoir avait affirmé que les halles, bâtiment historique et témoin d'une époque, seraient préservées et qu'elles seraient un magnifique écrin pour les collections cantonales. Emphatiques, certains politiciens ont même osé faire une comparaison avec le Musée Guggenheim de Bilbao!

Au lieu de ca, on nous sert un abominable cube de béton, à l'image de l'horreur des halles sud du Comptoir. Quel gâchis! Et l'on s'étonne toujours du haut taux d'abstentionnisme lors des votations!

André Leyvraz, **Berne** 

### **Un écusson** de motrice, bonne idée

Très bonne idée du député chavannois Alexandre Rydlo de faire placer l'écusson «Vaud» de la locomotive Ae 6/6 11422 démolie, ce dernier ayant été conservé par la Fondation CFF Historic, dans le complexe du MCBA en gare de Lausanne.

Merci au Conseil d'Etat d'en avoir tenu compte.

Une autre idée m'est venue. Ne pourrait-on pas également placer un véhicule ferroviaire historique sur la plaque tournante, qui, si je ne m'abuse, sera conservée comme vestige du temps ferroviaire. Soit une locomotive à vapeur ou électrique, soit le dernier véhicule (Bt5) de l'ancien LO conservé par RétroBus?

Nostalgie.. Jean-François Pichard, cheminot retraité, **Ecublens** 

#### **Fondation** de l'Hermitage A chacun

le libre arbitre A propos de la lettre de lecteur de M. Michel Guignard intitulée «Exposition Signac: déception» (24 heures du 6 mai

2016). En lisant ce courrier de lecteur, je ne résiste pas à vous faire part de mon étonnement, voire ma stupéfaction, de pouvoir énoncer de pareils propos négatifs à tous les

niveaux. De prime abord, je dirais que chacun a le libre arbitre et la liberté d'apprécier un peintre ou pas. Donc comment traiter de cette manière destructive cette Fondation de l'Hermitage, qui est tout simplement un cadeau culturel?

La beauté dans la diversité, voilà le maître mot pour le choix des expositions, et cela est un pur enrichissement car même de ne pas aimer les toiles nous permet de découvrir ce qui touche notre âme et notre être.

J'en veux pour preuve qu'il y a eu des expos qui ne m'ont pas vraiment enchantée, comme celle de Marius Borgeaud, que votre lecteur porte aux nues et qui me laisse perplexe.

Pourquoi ce peintre qui ne nous livre que des toiles d'intérieurs bourgeois pour la plupart et, dans le fond, pauvres en rêve car figées dans la rigidité? Alors que Signac nous offre la créativité, la lumière intérieure et extérieure qui nous permettent de nous ressourcer et d'accéder à la méditation.

Lorsque j'ai emmené mes petites-filles (15 et 12 ans) voir l'expo, comme toutes les autres,



Sur le site du futur Pôle muséal, il ne reste qu'un vestige des anciennes halles CFF. JEAN-PAUL GUINNARD

elles ont été enchantées par Signac, et nous avons partagé des moments merveilleux car le thème de l'eau est aussi un symbole prépondérant de notre vie humaine.

Francine Jaccard. Lausanne

### Loi sur l'asile Elle comporte trois grandes failles

Le 5 juin prochain, le peuple suisse se prononcera sur la nouvelle loi sur l'asile, loi qui comporte trois grandes failles.

La première consiste à offrir un avocat gratuit pour tous les migrants. Vous croyez vraiment que cela va accélérer les procédures sachant que ces mêmes avocats peuvent être payés à l'heure suivant les cas?

La deuxième est le centre pilote créé à Zurich qui a été conçu et organisé pour valider cette loi. Il faut savoir que la population de migrants dans ce centre ne reflète pas la population de migrants telle qu'elle est en Suisse, ce qui est scandaleux et qui fausse tout.

La dernière permet à la Confédération de disposer d'un droit d'expropriation exceptionnel permettant ainsi de bafouer le principe de propriété et de souveraineté du peuple et des

communes. Sachant que cette loi se base sur les chiffres de 2007, soit bien avant la vague de migrants que nous connaissons aujourd'hui, je crains pour notre avenir.

Il ne faut pas se leurrer, cette loi ne va pas résoudre les problèmes d'asile que connaît notre pays. C'est pourquoi je vote non.

**Bastien Schobinger, conseiller** communal et député UDC,

#### **Pully** Taxe de base: le TC déboute les Pulliérans

Comme annoncé dans 24 heures du 30 avril, le Tribunal cantonal vient d'admettre le recours interjeté par la Ville de Pully contre la décision de première instance qui acceptait le recours de 129 propriétaires pulliérans qui s'élevaient contre une taxe de base prélevée sur les déchets et calculée en fonction du cubage ECA des bâtiments. Selon l'article, le TC considère ladite taxe comme justifiée car elle permet au propriétaire de la répartir parmi les locataires; tout serait ainsi dit! Eh bien, non, car le TC oublie la situation particulière des propriétaires de villas.

Dans un immeuble locatif, le volume du bâtiment englobe généralement l'ensemble des pièces habitées et des sous-sols consacrés aux caves et locaux communs. Alors que, dans une villa, les mètres cubes consacrés à l'habitation sont sensiblement augmentés par l'existence d'un galetas et de sous-sols qui se fractionnent en plusieurs locaux. Il se dégage de cette réalité que le montant de la taxe de base mis à la charge des propriétaires de villas (et payé par une famille, un couple, un veuf ou une veuve) dépasse injustement la somme acquittée par des locataires. Car ceux-ci reçoivent une facture proportionnellement moins élevée que les habitants d'une villa. Bien que l'immeuble locatif contienne davantage de pollueurs au sens de la loi!

On comprend dès lors pourquoi Me Elisabeth Santschi, qui assume la défense des propriétaires déboutés, conclut à une inégalité de traitement et recourra auprès du Tribunal fédéral.

Rémy Addor, **Pully** 

## **Eoliennes** de Sur Grati Valeur de nos

paysages et principe de précaution Dans le cadre du référendum lié

au projet éolien Sur Grati, au-dessus de Vallorbe, M. Hangartner nous fait part de ses réflexions dans 24 heures du 11 mai. Il constate notamment que les arguments des partisans (plutôt raisonnables) comme ceux des opposants (forcément virulents) sont souvent fondés sur des «tonnes de chiffres» difficiles à vérifier. Mais, comme les parties en présence avancent l'une comme l'autre des arguments pertinents, il admet que le choix d'implanter ou non des éoliennes n'est pas chose

soleil, orage possible 32°

19°

facile. Cela ne l'empêche pas de se prononcer joyeusement en faveur du projet.

Allons donc au-delà des chiffres. Les partisans de l'éolien n'ont pas conscience du fait que les paysages, proches ou lointains, sont partout pour beaucoup d'humains une véritable partie d'eux-mêmes, bien qu'immatérielle. Vouloir les défigurer, quelles qu'en soient les raisons, menace cette partie de leur personnalité et crée naturellement des réactions émotionnelles profondes et douloureuses. Voilà pourquoi de nombreux citoyens qui en découvrent progressivement les conséquences s'engagent sans compter dans la lutte contre ces projets industriels démesurés. Ils défendent leur qualité de vie.

Sur Grati n'est pas un cas isolé: le canton de Vaud devrait fournir à lui seul entre le quart et le tiers du courant éolien suisse. Les éoliennes couvriraient alors presque toutes les crêtes du Jura et une bonne partie du plateau vaudois. Nous avons une autre lecture du choix qu'évoque M. Hangartner: les Vallorbiers doivent voter non à Sur Grati. Cela s'appelle le principe de précaution.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage Libre Vaud, **Bottens** 

#### **Ecrivez-nous**

Vos réactions, votre opinion nous intéressent Envoyez votre lettre à

courrierdeslecteurs@24heures.ch

ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.

